



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 56/17

Objet

Classement de Dole Tourisme en office de tourisme de 1^{ère} catégorie

Secrétaire de séance

Colette HANRARD

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHERE

Conseil Communautaire
26 juin 2017
Abergement-la-Ronce - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 21
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 20 juin 2017
Date de publication : 04 juillet 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, S. Champanhet, S. Hédin, D. Chevalier, V. Chevriaut.

Les politiques touristiques s'inscrivent au plan national dans le cadre défini par la loi de 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Celle-ci met en particulier l'accent sur la qualité de l'offre d'accueil au sein des offices de tourisme.

L'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 a fixé les critères de classement des offices de tourisme en 3 catégories. Le classement, délivré par la Préfecture, est valable 5 ans.

Depuis 2012, l'Office de tourisme du Pays de Dole, conformément aux objectifs de son schéma local de développement touristique 2010-2016, a été doté d'un nouveau classement en catégorie 2 en assurant les missions d'accueil, information et animation des professionnels auxquelles s'ajoutent la conception de produits touristiques, la promotion de la destination, la commercialisation de produits touristiques, la disponibilité des hébergements, l'évaluation de la fréquentation touristique, la conception d'animations touristiques et le pilotage de l'observation des retombées socio-économiques. Il s'est ainsi positionné comme outil privilégié de la mise en œuvre de la stratégie de la destination, qui constitue sa zone géographique d'intervention.

Cette structure, jusqu'alors associative, est constituée en Société Publique Locale depuis janvier 2017. De type entrepreneurial, elle exerce la plénitude des missions pré-citées. Elle est pilotée par une direction répondant à un niveau de compétence ou d'expérience élevé. Elle vient d'obtenir le renouvellement de sa marque qualité en mai 2017 suite à un audit externe venu conforter les engagements de services de l'office à l'égard des clientèles et l'adéquation de son organisation à ses missions.

Il est à noter que Dole Tourisme remplit tous les critères éligibles requis à l'obtention de la catégorie 1 (compétences du personnel notamment en langues étrangères, horaires d'ouverture au public, dynamique touristique territoriale).

Aussi, répondant à tous les critères requis au passage en catégorie 1, il est proposé que Dole Tourisme candidate dès septembre 2017 au passage en catégorie 1. Ce classement est attribué pour une durée de 5 ans.

Aussi, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et son office sollicitent le classement de Dole Tourisme en catégorie 1, dont la décision est prise par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur la demande de classement de DOLE TOURISME en Office de Tourisme de catégorie 1, sur la base du dossier qui sera instruit par DOLE TOURISME,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la SPL HELLO DOLE à soumettre son dossier de demande de classement à Monsieur le Préfet pour obtenir un arrêté de classement en catégorie 1.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 26 juin 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- SPL Hello Dole